



COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE TIR A L'ARC



Championnat départemental des Yvelines de Tir en SALLE JEUNES ET ADULTES

Sélectif pour le Championnat de France

Samedi 26 et Dimanche 27 janvier 2019

Gymnase Gagarine, rue Pierre COURTADE
78190 TRAPPES

GPS : N 48° 46' 33" et E 1° 58' 46"



Les archers désirant participer au Championnat Départemental doivent se préinscrire sur le site du CDY avant le **18 janvier 2019 minuit**.

www.archers78.fr/page-salle-95.html

Horaires : 8h15 ouverture du greffe.

Déroulement : 8h45 contrôle du matériel puis échauffement sur sa cible à la distance,
9h30 début du tir qualificatif en rythme AB/CD.

Phases finales : 1 volée d'essai pour chaque catégorie entrante.

Chaque départ est constitué d'un tir de qualification à 18 m (2 x 10 volées)

Samedi : Benjamins, Dames et Hommes, arc classique, **blasons de 60 cm**

Minimes, Dames et Hommes, arc classique, **blasons Trispots de 60 cm**

Séniors1, Dames et Hommes arc classique, **blasons trispots de 40 cm**

Seniors 1, Sénior 2, Sénior 3, Dames et Hommes arc à poulies, **blasons trispots de 40 cm**

Hommes arc Bare-Bow, **blason de 40 cm**

Dimanche : Poussins, Dames et Hommes, arc classique, **blasons de 80 cm**

Cadets, Juniors, Dames et Hommes arc classique, **blasons trispots de 40 cm**

Séniors 2, Sénior 3, Dames et Hommes arc classique, **blasons trispots de 40 cm**

Cadets, Juniors, Dames et Hommes arc à poulies, **blasons trispots de 40 cm**

Cadets, Dames et Hommes arc Barebow, **blason de 60 cm**

Dames arc Bare-Bow, **blason de 40 cm**

Les phases finales se tirent selon la règle des « sets » pour les arcs classiques et en 5 volées au score cumulé au point pour les arcs à poulies, sur **blasons trispots de 60 cm** pour benjamins et minimes et **blasons trispots de 40 cm** pour toutes les autres catégories.

Chaussures de salle et tenue blanche ou de club sont OBLIGATOIRES

Le prix est de **6,00 €** pour les catégories Adultes et de **4,00 €** pour les catégories Jeunes.

ATTENTION : pour respecter nos engagements avec le Conseil Départemental en matière de développement durable, les inscriptions se feront uniquement en s'inscrivant sur le site : www.archers78.fr dans la rubrique « Classements ».

La liste définitive des qualifiés sera arrêtée le **21 janvier 2019**. Le règlement des inscriptions se fera le jour du championnat au greffe, par chèque à l'ordre du CDY.

Une restauration (buvette/sandwiches) sera assurée sur place tout au long de la compétition. La Compagnie d'Arc de Trappes met à votre disposition, **en vente ou en location (2€)** des gobelets réutilisables (plus de gobelets jetables ni de canettes). Ceux qui ont déjà leur gobelet, pensez à le rapporter !